

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-
Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

Le 28 août 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE257231033

Conclure des ententes-cadres avec les firmes AtkinsRéalis Canada inc., Groupe ABS inc., Les Services EXP inc., Terrapex Environnement ltée, Artelia Canada inc. et GHD Consultants ltée, pour les services professionnels de caractérisation environnementale et d'études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 16 450 053,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20947 (6 soumissionnaires).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE257231033

Conclure des ententes-cadres avec les firmes AtkinsRéalis Canada inc., Groupe ABS inc., Les Services EXP inc., Terrapex Environnement ltée, Artelia Canada inc. et GHD Consultants ltée, pour les services professionnels de caractérisation environnementale et d'études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 16 450 053,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20947 (6 soumissionnaires).

À sa séance du 6 août 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

Lots 2 et 4

- Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant aux conditions suivantes :
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Lots 5

- Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant aux conditions suivantes :
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

Le 13 août 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de celle-ci, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division expertise et soutien technique ont expliqué avoir recours aux services de firmes externes pour réaliser des caractérisations environnementales et des études géotechniques nécessaires à la préparation des plans et devis dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagements divers. En effet, les ressources internes à la Division sont insuffisantes pour répondre à la forte demande, qui est notamment due aux investissements importants de la Ville en matière d'infrastructure. De plus, de nombreux mandats doivent être réalisés simultanément.

Un appel d'offres, qui comprenait six lots, a été publié le 9 avril 2025, pour une durée de 34 jours. Celui-ci a suscité l'intérêt de sept preneurs du cahier des charges, dont six ont déposé une soumission. Il faut préciser que la firme GHD Consultants Ltée a présenté deux équipes, l'une pour les lots 1 à 4 et une autre pour les lots 5 et 6. Un comité de sélection a étudié les soumissions et l'octroi des contrats s'est fait selon le pointage final, par ordre décroissant. La firme se voyant octroyer un lot était exclue des suivants, sauf si elle avait présenté plus d'une équipe. Les lots 2 et 4 se qualifient à la Commission, car l'écart avec l'estimation est respectivement de (-20,84 %) et (-20,16 %). Le lot 5 se qualifie également, car l'écart avec le deuxième plus bas soumissionnaire est de 22,30 %. Il est d'ailleurs intéressant de mentionner que l'écart moyen avec l'estimation est de (-15,51 %) et qu'un seul lot présente un prix plus élevé que l'estimation. Les prix obtenus pourraient être attribuables à plusieurs facteurs. D'abord, la Ville a revu certaines clauses pour mieux évaluer le risque financier lié aux travaux de chantier; la pénurie de main-d'œuvre observée dans les dernières années se serait résorbée; et il y aurait une baisse de l'inflation.

Compte tenu de ces résultats ainsi que de la conformité du processus d'appel d'offres et des soumissions, les responsables ont conclu en recommandant de poursuivre le processus d'octroi avec les six firmes adjudicatrices.

Au terme de la présentation, la Commission a demandé des clarifications sur la raison de désistement invoquée par le preneur du cahier des charges n'ayant pas soumissionné. Pourquoi se procurer les documents si son cahier de commandes est déjà complet? Il est possible que la firme ait constaté, en consultant le devis technique, que les échéanciers de réalisation des études étaient plus restrictifs qu'anticipés. Les membres ont ensuite demandé s'il fallait s'inquiéter de voir que le nombre de soumissionnaires équivaut au nombre de contrats, ce qui peut être un signe de collusion. Les responsables précisent d'abord que le nombre de soumissionnaires n'est pas connu de ces derniers lorsqu'il dépose leur offre et que d'autres firmes sur le marché auraient été

susceptibles de participer à cet appel d'offres. Certes, ce peut être perçu comme un signe de collusion, mais le Service s'est dit rassuré qu'il n'y ait pas de surenchère. Les écarts avec l'estimation sont en faveur de la Ville pour cinq des six lots.

Enfin, la Commission a voulu savoir si les écarts représentaient des économies réelles. Les personnes-ressources ont confirmé que les taux obtenus sont plus bas que les taux soumis par les adjudicataires lors des contrats antérieurs. Comment faites-vous pour dynamiser le marché? ont demandé les membres. Dans le but d'ouvrir le marché, le Service mise sur l'envergure des contrats. Par exemple, les exigences pour les lots 5 et 6 sont moins élevées pour offrir la chance aux plus petites firmes de percer le marché. De nouvelles clauses ont aussi été introduites dans le devis technique, ce qui a permis d'attirer deux grands joueurs, qu'ils n'avaient pas soumissionné durant les appels d'offres précédents.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division expertise et soutien technique pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

Lots 2 et 4

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant aux conditions suivantes :*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Lots 5

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant aux conditions suivantes :*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE257231033 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.